

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération
N° 18.205.1
En exercice37
Présents28
Votants34
Pour34
Contre0
Abstention0

**POLE RESSOURCES
SERVICE FINANCES**

**BUDGET ANNEXE DU PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN
DOMITIENNE LE CHICHOULET
EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

28 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Budget annexe du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet – Exercice 2018 – Décision modificative n° 2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Régie du Port ;

Vu la délibération n° 18.036.1 du 28 mars 2018 approuvant le vote du budget primitif 2018 du budget annexe du port départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 18.088.1 du 30 mai 2018 concernant l'approbation et le vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe du port départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Vu la délibération n° 18.093.1 du 30 mai 2018 d'affectation des résultats 2017 pour le budget annexe du port départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Vu la délibération n° 18.173.1 du 31 octobre 2018 approuvant le budget supplémentaire du budget annexe du port départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet ;

Considérant que cette décision modificative vise à ajuster les crédits budgétaires de la section de fonctionnement ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits pour répondre aux besoins liés au fonctionnement des services ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du budget annexe du port départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet telle que présentée ci-dessous :

- Budget annexe du port départemental de Vendres section de fonctionnement :
Il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'ajustement de crédits

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS	DIMINUTION de CREDITS	AUGMENTATION de CREDITS
Chapitre	011	Charges à caractère général	7 701,00 €			
Chapitre	012	Charges de personnel et frais assimilés		13 701,00 €		
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations...				5 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			8 701,00 €	13 701,00 €	0,00 €	5 000,00 €
			5 000,00 €		5 000,00 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_20